

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 avril 2011 à 20 h 30

* * * * *

Etaient présents :

Mmes : ETIEN - GALY - MARTY - PETIOT-.

MM. : BENAZECH – ENJALBERT - FABRE J.M. - MARIOJOULS - PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS -.

Absents excusés et représentés : Mmes JOLY et LAKRICHI

MM. DIMILTA et DUPONT -.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine -.

* * * * *

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

* * * * *

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 25 juin 2009, Monsieur le Maire décide de donner à bail à :

- Mme NGO BEGUE Monique, l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 1^{er} juin 2011 moyennant un loyer mensuel de 397,06 €
- Mr et Mme THOBY Gabriel, l'appartement n° 1 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1^{er} juillet 2011 pour un montant mensuel de 544,64 €.

Affectation du résultat 2010

Budget général :

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 156 114,73 € restera en section de fonctionnement au compte 002.

Budget eau et assainissement :

De même, le résultat de la section d'exploitation, soit 30 342,90 € restera en section d'exploitation au compte 002.

Vote des taux d'imposition :

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 340 492 €.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2010, à savoir :

Taxe d'habitation	:	8,45 %
Taxe foncier bâti	:	13,40 %
Taxe foncier non bâti	:	84,62 %

Budget Primitif 2011 :

1) Budget Général

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 277 192 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	153,00 €
APEL des Vignals	153,00 €
Association Tennis	77,00 €
Chenil	1 351,00 €

Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	2 977,00 €
Jeunesse au plein air	77,00 €
MJC des Salvages 1 ^{er} semestre 2011	534,00 €
MJC des Salvages 2 ^{ème} semestre 2011	534,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
Salvages Passion	229,00 €
ADMR	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle Patrimoine et Culture	400,00 €
Subvention exceptionnelle Groupe Occitan	400,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

Total des dépenses	1 831 321,00 €
Opérations réelles	1 828 521,00 €
Remboursement d'emprunts	101 561,00 €
Frais d'études, concessions et droits assimilés	23 375,00 €
Acquisition terrains, matériel	39 212,00 €
Immos en cours construction	2 000,00 €
Travaux éclairage public	18 000,00 €
Aménagement espaces publics	11 000,00 €
Extension réseaux divers	65 000,00 €
Aménagement papeterie	1 223,00 €
Maçonnerie Collégiale 2 ^{ème} tranche	240 000,00 €
Aménagement cœur de village	220 000,00 €
Mise aux normes églises et temple	26 000,00 €
Réhabilitation ancienne papeterie	163 000,00 €
Tennis gymnase	50 000,00 €
Construction crèche	665 000,00 €
Extension atelier municipal	90 000,00 €
Travaux voirie 2010	9 150,00 €
Travaux voirie 2011	40 000,00 €
Aménagement Tour de la Bistoure	25 000,00 €
Equipement crèche	39 000,00 €
Opérations d'Ordre	2 800,00 €

2) Budget de l'eau et de l'assainissement

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 323 672 €.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 436 781 €.

Tarifs de facturation eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2011, à savoir :

. Distribution de l'eau

Abonnement	14,60 €
Consommation	2,1040 €/M3

. Collecte et traitement des eaux usées

0,8018 €/M3

Il décide également de maintenir le prix du M3 d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le M3 à compter de juillet 2011.

Evaluation charges transférées, attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 74 198 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 310 978€.

Enveloppe indemnitaire

Le Conseil Municipal décide de reconduire les attributions votées les années précédentes en matière d'indemnité d'administration et de technicité, l'enveloppe globale étant de 21 385,83 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide de créer plusieurs postes pour intervenir au sein de la nouvelle crèche des Vignals dont l'ouverture est prévue pour début septembre 2011, à savoir :

- 1 poste d'Éducatrice jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique 2ème classe à raison de 20 heures par semaine

Il décide également de créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Contrat Unique d'Insertion et autorise Monsieur le Maire à recruter et signer toutes les pièces relatives à ces créations de postes.

Instauration participation financement réseaux « La Plano »

Plusieurs propriétaires du secteur de « La Plano » sont intéressés par l'aménagement de cette zone dont les travaux de voirie et de réseaux nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions sont estimés à 60 517 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'engager les travaux de voirie et de réseaux
- d'instaurer une participation aux travaux pour les parcelles situées au lieu-dit « La Plano »
- de fixer à 3,65 € le M² la participation aux coûts des travaux mise à la charge de chaque propriétaire foncier.

Fixation durée d'amortissement

Subventions Pass Fonciers (Budget Communal)

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions versées aux intéressés et reçues de l'Etat au titre du Pass Foncier.

Participations raccordement à l'égoût (Budget Eau et Assainissement)

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement de la participation de raccordement à l'égoût à 40 ans.

Fixation prix billets pour spectacles et attribution d'un fonds de caisse

Suite à la création de la régie de recettes pour l'encaissement de la vente de billets pour manifestations culturelles organisées par la Commune, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix des billets qui seront vendus à l'occasion des spectacles à 5 €, 8 €, 10 € ou 15 € selon les spectacles, l'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.
- donne son accord pour l'attribution d'un fonds de caisse de 30 €.

Acquisition de terrains

« La Parulle »

Le chemin de la Parulle ayant été élargi depuis longtemps sans que les acquisitions nécessaires n'aient été faites, il y a lieu de régulariser cette situation.

Madame MAHUL Jeanne accepte de céder à la Commune à l'euro symbolique le terrain nécessaire à savoir :

Section AV n° 152, 153 et 155 d'une superficie respective de 14 ca, 3 ca et 44 ca.

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

« La Veyrarié »

Suite à la décision du Conseil Municipal de vendre à Monsieur SALVY, la partie du Chemin Rural n° 74 de la Veyrarié à la Simonié qui traverse sa propriété, ce dernier accepte de vendre à la Commune à l'euro symbolique, les parcelles nécessaires pour permettre une continuité du Chemin Rural en bordure de sa propriété.

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir les parcelles nécessaires, à savoir :

- AH n° 78 de 5a 06ca
- AH n° 80 de 3a 42 ca
- AH n° 82 de 1a 02 ca
- AH n° 84 de 1a 75 ca
- AH n° 86 de 6a 94 ca
- AK n° 44 de 8a 62 ca

les frais d'acte et de géomètre étant pris en charge par Monsieur SALVY.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Acceptation participation raccordement au réseau Eau Potable

Suite aux travaux d'alimentation en eau du Hameau de la Ferrière, Monsieur ALBERT Paul souhaite raccorder sa propriété au réseau d'eau potable et propose une participation à ces travaux de 2 082 euros.

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du secteur de la Ferrière ainsi que la proposition faite par Monsieur ALBERT.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30
